

1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2020



# CONCOURS À FLEUR DE VILLE

BALCONS | JARDINS | À FLEUR DE TROTTOIR\*



RENSEIGNEMENTS AU 02 47 21 69 17 OU SUR [WWW.TOURS.FR](http://WWW.TOURS.FR)

\*personnes ayant fait partie des campagnes 2016, 2017, 2018



VILLE DE  
**TOURS**

# 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2020



## CONCOURS

# À FLEUR DE VILLE

BALCONS | JARDINS | À FLEUR DE TROTTOIR

Vous recevez tous les ans des compliments sur votre balcon, vos plates-bandes ou votre jardin, bref le jardinage est votre passion ! Participez au concours *À Fleur de Ville* qui récompense les habitants contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'embellissement de la ville.

**De nombreux lots sont à gagner !**

**Vous y trouverez 3 catégories :**

✿ Balcons,

✿ Jardins,

✿ A Fleur de Trottoir : réservé aux personnes ayant fait partie des campagnes 2016, 2017 et 2018 (inscriptions exclusivement sur [tours.fr](http://tours.fr))

Pour cela, il vous suffit de vous inscrire avant le 30 juin en ligne sur [tours.fr](http://tours.fr) ou par le bulletin ci-dessous à envoyer à l'adresse suivante :

Direction des Parcs et Jardins - Mairie de Tours - 1 à 3 rue des Minimes  
37926 Tours Cedex 9



Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ tél. : \_\_\_\_\_

Nature du fleurissement : balcon  jardin

Avez-vous déjà participé au concours ? Oui  Non

Veillez préciser l'étage et l'endroit exact de visibilité de votre fleurissement: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'inscription entraîne l'acceptation du règlement (consultable sur [tours.fr](http://tours.fr)) et des décisions prises par le jury. Le candidat devra impérativement résider à Tours.

**Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD)**

Vos informations font l'objet d'un traitement informatisé réservé à l'usage exclusif de la Ville de Tours. La Ville de Tours s'engage conformément à la nouvelle réglementation en vigueur à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles et de ne pas utiliser vos données à d'autres fins que le concours A Fleur de Ville.

La durée de traitement est de 2 années.

Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, veuillez contacter notre délégué à la protection des données [donneespersonnelles@ville-tours.fr](mailto:donneespersonnelles@ville-tours.fr) ou par courrier à : Délégué à la protection des données – Ville de Tours – Direction Générale – 1 à 3 rue des minimes – 37926 TOURS Cedex 9.